

PLU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA MOLE



6B1. NOTICE DES ANNEXES SANITAIRES



ÉCONOMIE



HABITAT



DÉPLACEMENTS



AGRICULTURE



ENVIRONNEMENT



EAU POTABLE

Historique

Depuis 2012, la commune de La Mole a rejoint Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau de la Corniche des Maures (SIDECM).

Depuis les années 1980, la commune de La Mole est un partenaire important du SIDECM. Elle achetait au Syndicat jusqu'en 2012 toute l'eau potable nécessaire à l'alimentation de sa population.

En 1989, suite à un référendum local, et en contrepartie de compensation financière, la commune a accepté la construction du barrage de la Verne. Un peu plus de vingt ans après, la commune a décidé d'adhérer au SIDECM. Cette adhésion est effective au 1^{er} janvier 2012. À ce jour, les 10 communes adhérentes au SIDECM sont : Cavalaire, Cogolin, Gassin, Grimaud, La Croix-Valmer, La Mole, Le Plan de la Tour, le Rayol-Canadel, Ramatuelle et Saint-Tropez.

La Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez a fixé un calendrier de transfert de compétence par délibération n°2016/02/03-15 du 3 février 2016. Le transfert de la compétence eau potable est ainsi prévu pour le 1^{er} janvier 2018. A cette date le SIDECM sera dissous. Le périmètre du service sera alors étendu aux 12 communes de la Communauté de Communes, c'est-à-dire le périmètre actuel du SIDECM ainsi que les communes de Sainte-Maxime et de La Garde –Freinet.

Le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau de la Corniche des Maures, responsable de l'organisation du service public de production et de distribution d'eau potable, a délégué l'exploitation de ce service à la Compagnie Méditerranéenne d'Exploitation des Services d'Eau (groupe VEOLIA Eau), dans le cadre d'un contrat d'affermage signé le 7 août 2013 et prenant effet au 1^{er} janvier 2014. Le périmètre de la délégation couvre l'ensemble du territoire des communes membres du Syndicat.

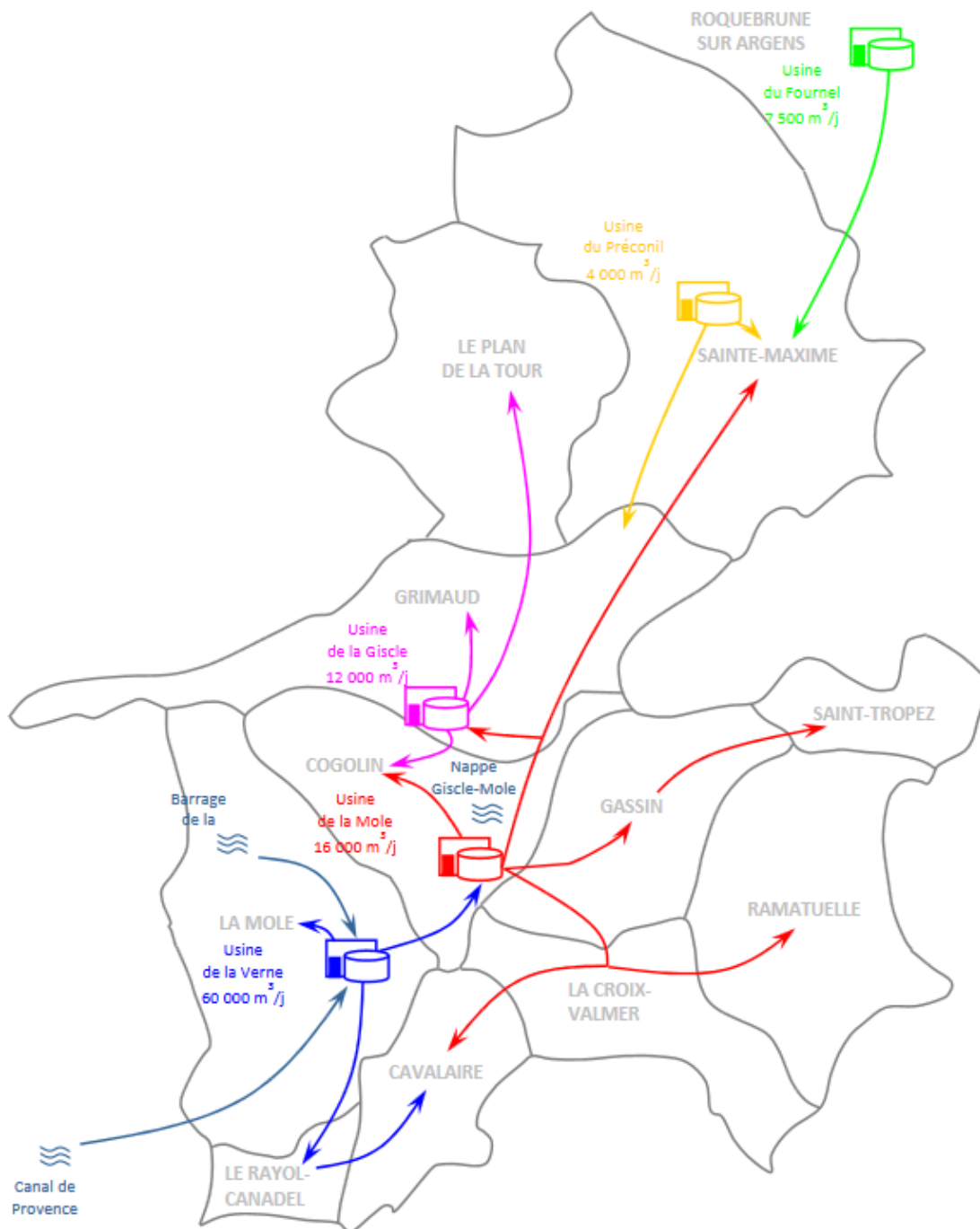
Ressources

Nappe alluviale Giscle - Mole

Les nappes souterraines situées dans les plaines alluviales de la Mole et de la Giscle ont constitué pendant longtemps l'unique ressource du Syndicat. Pour faire face à l'expansion des besoins, elles ont été fortement sollicitées durant la période 1970/1980. Uniquement alimentées par les eaux de pluie, les nappes du bassin versant sont en relation permanente avec le milieu marin. Un prélèvement excessif dans son flux naturel peut créer une dépression importante qui va favoriser la remontée du biseau salé littoral vers l'intérieur des terres. Cette contamination durable ne permettrait plus de l'utiliser pour l'alimentation en eau potable et brûlerait la végétation de la vallée de La Mole.

Afin de protéger cette ressource fragile, le Syndicat a diversifié ses ressources et engagé une véritable politique de gestion des nappes.

Description des ouvrages



Synoptique du réseau d'eau potable du SIDECM

(les ouvrages de Sainte-Maxime et de Roquebrune sur Argens ne font pas partie des installations gérées par le SIDECM)

Étude sur les volumes maximum prélevables :

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée a classé la nappe de la Giscle et de la Mole en état de déséquilibre quantitatif et a défini le programme de mesure suivant pour la nappe de la Giscle et de la Mole (FRDG375 Alluvions de Giscle et Mole) :

Problème à traiter	➤ Déséquilibre quantitatif
Mesures	<ul style="list-style-type: none">- 3A10 Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables)- 3A31 Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements- 3C01 Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit

Pour l'atteinte des objectifs du SDAGE, le SIDECM a réalisé une étude des volumes prélevables, dans le but de définir les conditions permettant de concilier les besoins en eau et la préservation des nappes et des milieux aquatiques

Les scénarios prélèvements permettant de garantir un bon état du milieu 8 années sur 10, qui ont été retenus pour la détermination des Niveaux Piézométrique d'alerte, sont les suivants :

- Champs captants de La Mole : 2 148 000 m³ par an (dont 1 571 000 m³ de juin à septembre)
- Champs captants de La Giscle : 707 000 m³ par an (dont 477 000 m³ de juin à septembre)

Production

Usine de La Verne

L'usine de traitement d'eau potable de la Verne dispose d'une capacité de traitement de 3 000 m³/h et 60 000 m³/j. Elle est susceptible de recevoir un mélange d'eaux brutes de 2 origines distinctes : l'eau du Verdon acheminée par la Société du Canal de Provence ou l'eau du barrage de la Verne.

Usine de La Mole

Elle reçoit les eaux du champ captant de La Mole. Cette eau est globalement de bonne qualité pour les paramètres turbidité, matière organique et bactériologie. Elle est cependant très chargée en fer et manganèse. L'usine de La Mole est d'une capacité de 800 m³/h soit 16 000 m³/j, répartie en deux files de traitement de 400 m³/h chacune.

Usine de La Giscle

Elle reçoit les eaux du champ captant de La Giscle. Cette eau est globalement de bonne qualité pour les paramètres turbidité, matière organique et bactériologie. Elle est cependant très chargée en fer et manganèse. L'usine de La Giscle est d'une capacité de 600 m³/h, soit 12 000 m³/j.

	2011	2012	2013	2014	2015	n/n-1
Usine de la Verne	10 115 834	10 722 630	9 502 649	10 269 534	10 949 212	+7%
Usine de la Mole	1 063 243	1 219 050	1 286 166	1 469 695	1 483 053	+1%
Usine de la Giscle	749 635	367 802	377 554	519 615	380 522	-27%
Total production	11 928 712	12 309 482	11 166 369	12 258 844	12 812 787	+5%

Distribution

Le réseau de distribution est composé des ouvrages suivants :

- - 15 830 ml de conduite d'adduction ;
- - 918 312 ml de conduite de distribution ;
- - 27 253 branchements ;
- - 46 896 compteurs ;
- - 52 réservoirs, d'une capacité totale de 37 580 m³ ;
- - 23 stations de reprise ou de surpression.



Réservoir de La Croix

Volumes importés et exportés

	2011	2012	2013	2014	2015	n/n-1
Importation Sainte-Maxime	50 054	113 286	32 869	13 630	24 224	+77,7%
Exportation Sainte-Maxime	538 111	511 923	235 259	529 732	490 848	-7,3%
Exportation La Mole	137 061	0	0	0	0	-

La commune de La Mole a adhéré au SIDECEM au 1^{er} janvier 2012. Les volumes distribués sur cette commune ne sont donc plus considérés comme des exportations à compter de cette date. Les échanges d'eau entre le SIDECEM et Sainte-Maxime sont comparables aux exercices précédents (hors année 2013).

Volumes consommés

Les consommations représentent la somme des volumes relevés aux compteurs des clients additionnée des volumes consommés sans comptage (défense incendie, arrosage public, ...) et des volumes de service du réseau (purges, nettoyage de réservoirs, ...).

	2011	2012	2013	2014	2015	n/n-1
Volumes relevés	9 383 171	10 166 540	9 603 679	10 040 025	10 710 227	+6,7%
Consommations sans comptage	3 602	540	217	108	792	+633,3%
Volumes de service du réseau	0	0	0	0	0	-
Total consommations	9 386 773	10 167 080	9 603 896	10 040 133	10 711 019	+6,7%

Rendements des réseaux

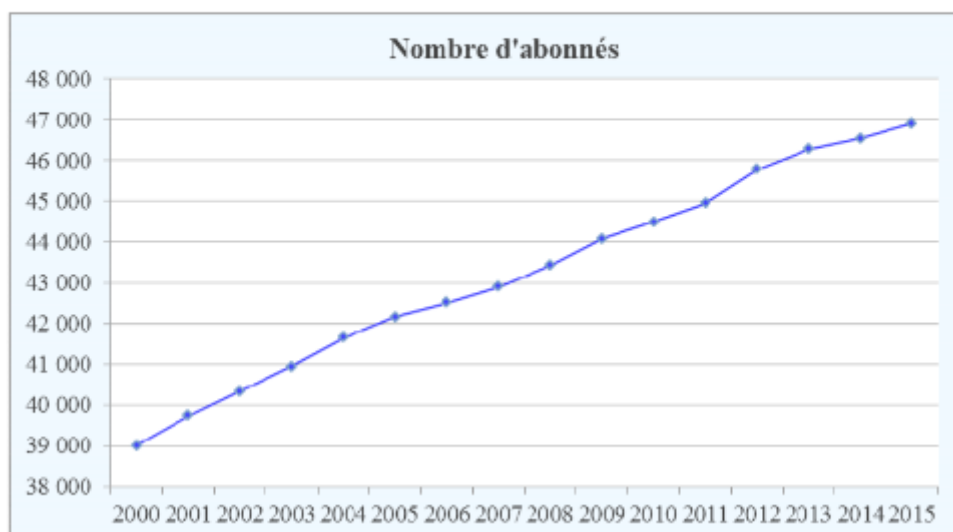
Pour déterminer le rendement du réseau, les consommations sont ramenées à 365 jours par un calcul prorata temporis, en fonction du nombre de jours entre 2 relevés annuels.

	2011	2012	2013	2014	2015	n/n-1
Rendement	87,4%	84,6%	83,6%	86,3	88,2	+2,2%

Il est rappelé que dans l'accord-cadre pour la réalisation des ouvrages Verdon/St-Cassien/Ste Maxime signé en juillet 2010, le SIDECEM s'est engagé à maintenir un rendement de réseau supérieur à 85%.

Population desservie

	2011	2012	2013	2014	2015	n/(n-1)
Abonnés	44 947	45 789	46 287	46 550	46 905	+0,76%



La qualité de l'eau

La synthèse du contrôle sanitaire réalisé par l'ARS est présentée dans le tableau ci-dessous :

	Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
	Nombre de prélèvements	Non conformités	Nombre de prélèvements	Non conformités
Production usine de La Mole	12	0	12	0
Production usine de la Giscle	5	0	5	0
Production usine de la Verne	5	0	5	0
Adduction Rayol Cavalaire La Mole	19	0	19	0
Adduction Saint-Tropez	114	0	116	0
Total	155	0	157	0
Taux de conformité	100%		100%	

Gestion des eaux usées

La station d'épuration de la Môle a été dimensionnée pour traiter les effluents de 1200 EH. Le débit de traitement journalier maximum est de 270 m³/j en temps sec (nappe haute) et de 240 m³/j en temps sec (nappe basse), pour un niveau de rejet en sortie décliné ci-dessous :

Le réseau d'assainissement de la commune de La Mole est composé d'un réseau de collecte de type séparatif gravitaire (diamètre 150-200) et d'une station d'épuration biologique de type boues activées faible charge.

Actuellement le réseau d'assainissement collectif dessert la ZAC du Moulin Roux, le village et le lotissement de La Chartreuse réalisée en continuité de ce dernier.

La station d'épuration communale connaît d'ores et déjà un problème de surcharge. Un projet de nouvelle station est en cours : implantée au lieu-dit « le château », ce nouvel équipement sera adapté aux évolutions de la commune à horizon 15 ans.

Le reste de la commune fonctionne en assainissement autonome

Sur les hameaux extérieurs au village, il existe environ 60 habitations non raccordées au réseau d'assainissement.

Un schéma directeur d'assainissement a été réalisé en 2000 et identifie les zones aptes à l'assainissement autonome.

Les habitations non raccordées pourront ainsi rester en système d'assainissement autonome car la taille des parcelles est suffisante et la nature des sols est apte à supporter un assainissement efficace.

Seul le hameau des Cabris comporte des parcelles dont les sols sont inaptes à l'assainissement autonome.